



## ***Association des Habitants de la Zac des Pêcheurs***

52 rue des bleuets 77360 VAIRES sur Marne ☎ : 06 73 88 61 92 site internet : [www.ahzp.e-monsite.com](http://www.ahzp.e-monsite.com)

Pour nous écrire : [ahzp@free.fr](mailto:ahzp@free.fr)

### **Compte rendu de la REUNION DU MARDI 26 JANVIER 2021 Agglomération PARIS VALLEE DE LA MARNE**

#### Objet de la réunion :

Demande d'entretien avec Monsieur le Président de l'Agglomération Paris Vallée de la Marne.

Suite de la réunion du 5/11/2020

#### Participants :

Pour l'agglomération Paris Vallée de la Marne :

- M. LEHART Luc Directeur Général A services techniques et aménagement durable
- Mme MILLARD-SANCHEZ Fabienne en visioconférence : Responsable pôle transports
- M. BAREST Responsable au pôle transports
- Mme DEGONVILLE Agathe - Chargée de missions stratégie cyclable
- Mme LEHENAFF en visioconférence- Responsable service voirie - éclairage public
- Mme FIESCHI Laurence en visioconférence - habitat et gens du voyage
- Mme RAPAILLE - Directrice de l'environnement et du développement durable

Pour l'Association des Habitants du Parc des Pêcheurs :

- M. TISSEUIL Pierre : président
- Mme FOUBLE Chantal : secrétaire
- M. ROUIX Philippe : trésorier

-----  
Pierre TISSEUIL remercie Monsieur LEHART pour ce 2<sup>e</sup> rendez-vous.

#### ➤ **Plan local habitat intercommunal**

Il nous est indiqué que ce plan obligatoire doit être déterminé par chaque commune sur la catégorie et le nombre d'habitats. Pierre précise qu'il n'a pas vu sur le site ce plan et demande s'il existe.

L. FIESCHI indique que ce plan est toujours établi en phase de projet puis fait l'aller-retour entre les communes et l'état.

Il a été présenté au CRHH (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement) qui doit faire un certain nombre de modifications (entre autres, l'emplacement des aires d'accueil des gens du voyage).

Pierre TISSEUIL l'augmentation prévue de l'habitat conditionne beaucoup d'éléments impactant notre quartier notamment pour ce qui concerne la concentration de l'évacuation des eaux de pluie dans le Ru de CHANTEREINE en un seul point proche de nos habitations (pour la ville de VAIRES).

Compte tenu des récentes élections municipales, il demande si ce projet de plan sera revu pour tenir compte de la vision différente que peuvent avoir les nouvelles municipalités (BROU SUR CHANTEREINE par exemple).

L. FIESCHI précise que l'élaboration en cours n'a pas permis de constater de différence par rapport aux PLU des communes et de la politique de la ville.

Il nous est indiqué que 1600 logements doivent être construits sur l'ensemble de l'Agglomération. Dans ce cadre, des démarches sont faites régulièrement en concertation avec chacune des communes. Cette

concertation terminée, le Plan est alors soumis au vote en conseil communautaire. Après adoption, les communes doivent ✘ adapter leur PLU.

M. LEHARD nous précise que les aménagements et le rythme des constructions y compris sur BROU sont basés sur les propositions des anciennes mandatures des communes.

Pierre TISSEUIL souligne que VAIRES SUR MARNE ne dispose plus de terrain disponible et oblige de ce fait à densifier l'habitat en remplaçant des pavillons par des ensembles immobiliers.

### ➤ Aires d'accueil des gens du voyage :

L. Fieschi indique qu'en ce qui concerne les aires d'accueil pour les gens du voyage, le schéma départemental d'accueil a été récemment révisé en juillet 2020. Pour les villes de CHELLES plus VAIRES SUR MARNE, une aire de 28 places est demandée par le Préfet, ce qui correspond à 14 familles sur 7500 m<sup>2</sup>. La localisation définitive n'est pas arrêtée pour l'instant. Le terrain sur VAIRES à proximité de la ligne LGV (Chemin du Gué de l'Aulnay) n'a pas été retenu. Un autre terrain proposé sur sud triage à Chelles proche du Square Paul Algis n'avait pas été accepté par la SNCF). Les recherches se poursuivent mais l'emplacement plus à l'OUEST de Vaires sur le Triage Sud ne semble pas abandonné.

Pierre TISSEUIL maintient l'opposition formelle de l'association d'une implantation sur l'ensemble du triage sud Chelles pour les raisons déjà évoquées depuis de nombreuses années :

- ✓ proximité d'une zone sensible avec le Square Paul Algis,
- ✓ proximité d'entreprises de récupération de pièces auto et ferrailles
- ✓ pour des raisons de sécurité et conditions humaines :
  - proximité des voies de chemin de fer (bruit et danger pour les enfants à pénétrer sur les voies (ce qui s'est déjà produit).
  - Proximité de silos à ciments classés comme dangereux
  - Proximité d'entreprises classées dangereuses.
- ✓ La présence d'une aire d'accueil n'a pas sa place sur un terrain dont la vocation reste et devrait être à y installer des entreprises et créer des emplois en extension de la zone de la Trentaine.

En maintenant cette option d'implantation plus proche de VAIRES, le maire de Chelles se dégage de ses responsabilités d'accueil en matière d'aide sociale et de scolarisation puisque les enfants fréquenteraient à coup sûr l'école des Pêcheurs déjà saturée par des enfants souvent en difficulté.

L'installation d'une aire d'accueil dans cet environnement hostile pour **accueillir** humainement des personnes et des enfants n'est pas recevable pour ce qui concerne l'association. De plus celui-ci est en partie en zone inondable.

L. FIESCHI précise que l'Agglomération CAPVM ne dispose pas de terrain sur l'ancienne Agglo Marne et Chantereine (qui pourtant en avait retenu un entre Chelles et Montfermeil dans son PLHi) mais qu'elle gère déjà 5 aires d'accueil des gens du voyage sur le reste de son territoire. Elle n'a pas connaissance de problèmes avec le voisinage.

Quoiqu'il en soit, Pierre TISSEUIL prévient que l'association mobilisera tous les habitants des quelques 300 foyers de la résidence ainsi que ceux situés aux alentours pour empêcher une telle implantation au Triage Sud.

Pierre TISSEUIL précise que du fait de la zone inondable et parfois de l'emplacement (face ou à côté des HLM de part et d'autre mais aussi dans la ZAC), des difficultés pour vendre des pavillons ont été enregistrées et ce malgré une baisse du prix.

Une ville de 60000hab comme Chelles doit pouvoir trouver un emplacement plus adapté pour cette aire.

M. LEHARD nous indique qu'en l'état actuel rien n'est décidé que les hypothèses avancées n'ont rien de définitif. Lorsque la liste des emplacements sera connue et arrêtée, la décision pourrait être prise par le Préfet après échanges.

L'association ne ménagera pas ses efforts de mobilisation. Une information sur l'éventuel emplacement même non encore retenu de cette aire d'accueil des gens du voyage sera faite à tous les habitants de la ZAC (300 foyers).

M.LEHARD nous répète et précise que pour l'instant il n'y a pas de décision prise par l'Etat et qu'à ce jour et à ce stade, c'est le statu quo.

## ➤ **Transports en commun**

### ✓ **Arrêts Bus rue Paul Algis Prolongée :**

Pierre TISSEUIL pose le problème récurrent pour les arrêts de bus rue Paul Algis prolongée. L'arrêt pour les bus allant sur Chelles initialement implanté au niveau des Ets Mager trop éloigné des habitations a été remonté à notre demande coté Square à Paul Algis. Un arrêt provisoire a été créé en face il y a maintenant plus de 3 ans.

Nous avons dû alerter à plusieurs reprises que des aménagements devaient être faits à cet endroit en utilisant la partie en herbe à proximité. Nous avons argumenté sur la dangerosité due aux franchissements de la ligne continue pour dépasser les bus y stationnant souvent plus longtemps que pour un simple arrêt.

L'agglomération PVM, dans sa réponse d'il y a 2ans nous indiquait l'existence d'un projet qui pourrait être budgété pour 2020.

Dans sa réponse, Mme MILLARD-SANCHEZ confirme l'existence du projet mais dont la réalisation serait liée à la réhabilitation du Square Paul Algis.

L'association regrette de constater ce nouveau report malgré la dangerosité du lieu et demande que des mesures rapides soient prises.

M. BAREST nous répond qu'au niveau de Paul Algis, la création d'un arrêt sécurisé devrait se concrétiser vers le 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> trimestre 2021.

Mme MILLARD SANCHEZ affirme qu'en attendant cette réalisation un point doit être fait avec le transporteur afin de trouver une solution pour éviter les arrêts prolongés face au Square Paul Algis.

Elle précise qu'un essai avait été fait en faisant contourner les bus par la rue du Triage difficile à circuler ou stationner pour les bus en raison des semi-remorques y stationnant continuellement ( pourtant signalé au Maire de Chelles par nos soins). Cette solution a de ce fait été vouée à l'échec.

Pierre TISSEUIL indique aussi que 2 bus (l'un derrière l'autre) stationnent à l'arrêt pour le bus venant de Chelles avant le rond point Paul Algis. A cet endroit, la largeur de la route le permet : il y a 3 voies mais le traçage au sol par une ligne continue devrait être modifié par une voie descendante vers Chelles et 2 voies avant le rond point.

Pierre TISSEUIL souligne que ces problèmes existent depuis la réfection de la rue des Pêcheurs et insiste pour que le projet trop souvent repoussé n'attende pas la fin des travaux de Paul Algis qui devraient durer jusqu'en 2022. La sécurité doit absolument être un facteur déterminant.

Il souligne que les arrêts Paul Algis sont des plus fréquentés de la ville de VAIRES (habitants de l'Ouest de notre résidence et HLM Paul Algis principalement) avec forte montée. Ils justifient de ce fait une attention particulière pour les raisons ci-dessus mais aussi en équipement d'abris bus adaptés permettant d'attendre les bus dans des conditions convenables. A ce titre, force est de constater que ceux existants plus conçus pour la pub et non adaptés en capacité protègent mal les usagers et ne sont pas très solides d'où leur détérioration fréquente.

### ✓ **Desserte Gare et centre ville par Bus**

Pour se rendre à la gare depuis le quartier Pau Algis et la ZAC des Pêcheurs, il n'y a pas de ligne directe vers le centre ville et la gare. Les quartiers au centre (de part et d'autre de la rue Jean Jaurès ne sont pas desservis par bus. Le temps de parcours actuel est pratiquement plus long qu'un trajet à pied car il doit faire un détour par le Bd de la Marne ou le Collège ce qui pénalise les usagers et les incite à ne pas prendre le bus. Cependant, force est de constater que le Bd de la Marne et de Loraine avec peu de potentiel sont desservis par 2 lignes RATP, 1 ligne 77 et 1 ligne Apollo, une autre ligne Apollo desservant le collège et la ZI de l'Aulnay fait perdre encore plus de temps pour ceux qui l'empruntent pour se rendre à la gare. Il y a à notre avis incohérence et mauvaise répartition des moyens existants dans le maillage de notre territoire et dans les besoins pour notre quartier et ceux du sud ouest de la ville. Au travers d'une enquête que nous avons effectuée auprès des habitants, il ressortait que le besoin de limiter le temps pour se rendre à la gare s'imposait en constatant que des habitants se refusaient à prendre le bus pour une question de temps. Il faut reconnaître que, jusqu'à maintenant, nous n'avons pas été entendus malgré nos propositions ou argumentations. Pourtant, pendant quelques années, un bus à vide revenant du collège circulait sur la rue Jean Jaurès, ce que nous avons fait

remarquer pour répondre à l'argument selon lequel le passage des bus constituait un danger. Cette rue est depuis interdite aux bus sans doute pour contrecarrer notre demande.

Devant cet état de fait, des propositions sont faites par l'Association :

Depuis les mandatures de Mr NOYELLES et Mme RECIO, nous avons fait des propositions sans succès mais avec promesse de Mr NOYELLES d'être étudiées par la CAPVM. Nous n'en avons jamais eu de retour. Devant cet état de fait, l'Association réitère ses propositions :

- Répartition des lignes pour un meilleur maillage en faisant passer une ligne régulière (Apollo ou RATP) Paul Algis, Rue des Pêcheurs, Rue Jean Jaurès pour desservir le CAL, la médiathèque, les associations le conservatoire et les commerces...). ce serait la meilleure solution. Bien des villes que nous connaissons font passer leurs bus dans les artères commerçantes du même type que la rue Jean Jaurès.
- Dévier l'une des lignes en trop et empruntant actuellement le Bd de la Marne le matin, midi et soir (horaires facilitant les usagers prenant le train pour se rendre à leur travail.
- Création d'une navette spécifique sur l'axe Jean Jaurès : son coût supplémentaire pourrait limiter cette possibilité.

L'association ne comprend pas que pour desservir le centre ville, les différents maires successifs s'opposaient avec véhémence au passage des bus rue Jean Jaurès. Nous regrettons cette volonté sans justification étayée allant, à la suite des travaux au niveau du rond point Charles De Gaulle, jusqu'à tout faire modifier pour qu'un bus ait des difficultés à prendre la rue Jean Jaurès. Nous le déplorons d'autant que l'évolution dans le temps nous permet de penser l'avenir avec des transports en commun incitatifs pour en augmenter l'utilisation voir la fréquence.

Mme MILLARD-SANCHEZ indique que le réseau avait été modifié selon les directives de Vaires.

Mr LEHARD demande que l'on puisse faire une étude avec Mme JARDIN la nouvelle Maire et de connaître sa position vis-à-vis de nos propositions. Par contre, Mme MILLARD-SANCHEZ précise qu'il est toujours difficile et non souhaitable d'avoir des horaires différents selon les moments de la journée pour une même ligne, ce que nous pouvons comprendre.

L'aménagement du pôle gare a été pris en charge financièrement par Ile-de-France mobilité.

L'aménagement a été un compromis entre les différents partenaires. Tout aménagement à refaire aurait un coût. Les choix ont été faits à ce moment là et, le pôle gare venant d'être achevé, il y aurait un problème de financement pour remettre en question l'état actuel. M. BAREST pense que la ligne 8 dessert raisonnablement.

Pierre TISSEUIL fait remarquer qu'il est toujours possible de reconnaître les erreurs qui peuvent être corrigées quand il s'agit de sécurité et d'intérêt général.

Pierre TISSEUIL ajoute qu'avec l'extension de la zone bleue à VAIRES, il y a désormais impossibilité de se garer aux alentours de la gare pour prendre le train, ce que beaucoup d'usagers faisaient. Il faut de ce fait aller au parking Relais de la gare qui n'est pas gratuit alors que la majorité des parkings Relais en Ile de France sont gratuits pour les titulaires du PASS «NAVIGO» annuel. Nous demandons une démarche pour la gratuité de celui de VAIRES.

#### ✓ **Pôle Gare**

P. ROUX signale qu'au niveau de l'aménagement du pôle gare, le feu installé pour permettre la sortie des bus coté Nord du pont SNCF pose un problème d'embouteillage aux heures de pointe car il se déclenche quand bien même aucun bus ne se présente en sortie. De même, au niveau de la rue Henri Barbusse un arrêt de bus est mal positionné obligeant à passer là aussi sur une ligne blanche. Pourquoi ce bus n'entre-il pas dans la gare routière par le rond point Nord pour ressortir ensuite par le feu ? Mr LEHARD précise que cet arrêt fait partie de la gare routière.

Pierre TISSEUIL ne comprend pas très bien pourquoi le Rond Point de la rue Henri Barbusse créé entre autre pour cela, n'est pas utilisé pour les entrées et sortie de Bus. Il a pu constater que les bus venant du Nord allaient faire demi-tour au Rond point Charles De Gaulle, ce qui n'est pas très rationnel.

#### ✓ **Informations Diverses :**

Mme MILLARD-SANCHEZ nous indique qu'un projet de dépôt de bus pourrait voir le jour dans le cadre du renouvellement des contrats avec les transporteurs. Ile de France mobilité cherche donc un grand terrain qui pourrait se situer dans l'ex ZAC Triage Sud.

Ces contrats obligent à une mise en concurrence pour être en conformité avec les normes européennes. L'un d'entre eux sera attribué à un transporteur unique début 2023. Le centre ville de Vaires ne serait pas impacté pour les bus RATP en contrat jusqu'en 2025.

## ➤ **Voirie, Espaces verts et Environnement :**

### ✓ **Voirie :**

- Liaison Sud de Chelles :

Mme RAPAILLE précise que la réhabilitation du Chemin Corps de Garde est en cours et sera poursuivie jusqu'au nouveau rond-point vers le côté Ouest de BRICODEPOT.

Le département mène une étude pour le pont mais ne peut pas indiquer de date de réalisation pour le moment.

- Chemin du Corps de Garde devant BRICODEPOT :

Pierre TISSEUIL indique que l'association souhaite une prise en compte de la portion du Chemin du Corps de Garde devant BRICODEPOT pour en améliorer l'accès piétons, vélo et le stationnement très archaïques devant les Garages Autos en face de BRICODEPOT. Cette portion de route mérite des mesures indispensables pour la sécurité. En l'état actuel, les trottoirs sont quasi inutilisables, les passages piétons inexistant.

Mme DEGONVILLE nous précise, que dans le cadre du plan pluriannuel des liaisons douces, priorité doit être donnée pour assurer les continuités de celles-ci là où elles le nécessitent, ce qui est le cas ci-dessus souligné.

Des projets pour les liaisons douces et aménagement s'inscrivent dans ces plans pluriannuels.

Hors réunion, Pierre TISSEUIL propose à ce sujet que la continuité de la piste cyclable « Rue Paul Algis Prolongée, Rue des Pêcheurs, Rue du Port » jusqu'au collège et la ZAC de l'Aulnay serait souhaitable et répond à la demande de parents de la résidence pour leurs enfants qui fréquent le collège.

- Ruelle aux Loup entre carrefour Chemin du Corps de Garde et Pont actuel sur le Canal :

Pierre TISSEUIL pose le cas de la Ruelle aux loups dans la portion ci-dessus indiquée qui devrait être déminéralisée et transformée en piste verte pour accéder à la base olympique. Son entrée sera à sécuriser pour éviter des stationnements ventouses, des passages de caravanes... L'association s'opposera à la création d'un parking à cette entrée de piste verte afin d'éviter que ce point ne constitue un lieu de rendez-vous malsains et n'attire dans le parc des barbecues interdits et autres nuisances préjudiciables aux riverains.

### ✓ **Bords du Canal et Bois longeant le Chemin des Carriers :**

La berge sud du canal a été nettoyée tandis que celle du nord longeant le Parc des Pêcheurs et nos habitations est laissée à l'abandon. Elle est impraticable.

A noter également que l'eau du canal passe par-dessus les palplanches.

Pierre TISSEUIL souligne que pour certains Canaux (celui de l'Ourcq par exemple) les 2 berges sont praticables et dotées de pistes vertes. Ce serait souhaitable pour ce tronçon partant de l'Ecluse de VAIRES jusqu'à Chelles si un entretien régulier avec tonte et élagage des végétations pouvait être faits par les collectivités comme c'était le cas il y a quelques années jusqu'à ce que les Agglomérations ne soient créées.

Mme MILLARD-SANCHEZ précise que l'agglomération a un tronçon aménagé avec pistes cyclables en accord avec VNF sur la berge Sud.

Pierre TISSEUIL propose que la prise en charge par la CAPVM comme au SUD mais à minima sans revêtement empierré pour la piste ce qui assurerait la continuité avec le passage entre la ruelle aux loups et pont du canal devenant piste verte. Cette proposition pourrait à son avis être discutée avec VNF.

Mme LE HENAFF examinerait cette problématique d'entretien en interne pour commencer.

Cette berge étant, pour les habitants, un ouvrage de protection contre les inondations, conformément à la loi GEMAPI, l'Association souhaite une implication de la CAPVM qui tiendrait compte d'une part, de cette problématique et d'autre part d'une possibilité de cheminement sur ce bord de canal. De toute façon, ce nettoyage régulier et suivi nous paraît impératif.

### ✓ **Bois le long du Chemin des Carriers :**

Pierre TISSEUIL signale que le bois le long du chemin des carriers comporte de nombreux bois morts et n'a jamais été entretenu. Il sert de dépôts sauvages d'ordures et déchets de toutes sortes. Il en est de même sur

le bord du Chemin des Carriers. Cet état de fait comporte un risque en cas d'inondation car tous ces bois morts iraient directement dans le canal avec les conséquences néfastes que cela représente. De plus l'image donnée, qui plus est, à l'approche des JO est désastreuse pour ceux qui traversent cet endroit.

L'impossibilité de stationner sur le Chemin des Carriers par des moyens appropriés serait nécessaire. A cet égard Pierre TISSEUIL cite la route entre le Rond point des Cantine et Noisiel **qui constitue un exemple en ce domaine mais aussi pour la biodiversité, circulation piéton et cyclistes ainsi qu'à l'écoulement des Eaux.** Bien que tout ne soit pas transposable, s'en inspirer même sans piste cyclables serait encourageant lorsque le Chemin des Carriers sera réhabilité.

M. LEHART souligne le problème de configuration qui n'est pas la même en matière de sécurité compte tenu de la circulation abondante et soutenue de poids lourds.

L'entretien de cette portion nécessite la fermeture ponctuelle de la route à la circulation en prévoyant 3 dates avec Vaires (Pâques, août et Toussaint). Une intervention commune de la ville de VAIRES et l'AGGLOMERATION en relation avec le département est nécessaire et sera proposée par la CAPVM.

L'appartenance du bois à la ville de VAIRES est confirmée.

#### ✓ **Divers Environnement :**

Pierre TISSEUIL revient sur le tas de bois laissé sur place dans l'enclos à proximité des pompes de relevage depuis le nettoyage du bassin dans le Parc des Pêcheurs. Sa présence pourrait être un obstacle à leur fonctionnement. Une photo sera adressée.

#### ✓ **Nettoyage du Ru de Chantereine et ses abords:**

Pierre TISSEUIL précise que le ru de Chantereine dans sa partie en bordure du Chemin Corps de Garde est visible. Son environnement doit être nettoyé régulièrement pour éviter tous dépôts sauvages tombant dans le Ru qui récolte nos eaux de pluie : ces dépôts ont favorisé entre autres l'inondation de 2018. La parcelle AZ16 qui est traversée par le RU appartient à Chelles ; une autre partie non busée le long du chemin du Corps de Garde et de la Rue du TRIAGE se situe dans le domaine public ou sur CHELLES. Rien ne s'oppose à ce que la collectivité (ville de Chelles ou CAPVM) donc pour intervenir. Pierre TISSEUIL insiste pour un entretien régulier de celui-ci afin de ne pas revoir ce que nous avons connu en 2018 même si pour d'autres raisons cela peut arriver.

M. LEHARD précise que les rus ne sont pas domaniaux et qu'il y a en la matière une question de compétence et de finances. Au nom de l'association, nous voulons bien l'entendre mais il s'agit là de la protection des biens et des personnes qui nécessite une attention particulière et prioritaire.

Philippe ROUIX interroge sur l'augmentation du risque d'inondation de notre secteur en cas de fortes pluies du fait du rehaussement de la chaussée du Chemin Corps de Garde.

L'association, après l'inondation de 2018 avait proposé de modifier la jonction des eaux fluviales de Vaires pour désengorger le Ru de Chantereine en créant une nouvelle canalisation du feu rouge de Paul Algis jusqu'à BRICODEPOT. Ne pourrait-on pas profiter des travaux actuels. De plus, la surface bitumée est plus importante que prévu sans compensation de bassin.

#### ✓ **Prévisions d'améliorations de nos abords pour les JO 2024**

Pierre TISSEUIL demande ce qu'il est prévu pour l'amélioration des abords pour les JO2024

M. LEHART nous fait savoir que la CAPVM a été désignée « Terre de jeux » pour les JO. Les élus travaillent activement pour des projets en termes d'aménagement pour le bassin de VAIRES. En l'état actuel, aucun projet n'est acté mais une passerelle supplémentaire sur la Marne serait en discussion.

L'Année 2021 permettra de mener une phase d'étude pour le nouveau pont sur le Canal et la transformation de la Ruelle aux Loups en piste verte permettant l'accès à la base Olympique ainsi que la réhabilitation du Chemin des Carriers.

Pierre TISSEUIL, au nom de l'association, souhaite que l'on s'inspire de la très belle réalisation de la route qui va du rond point des cantines à Noisiel et de certaines réalisations sur l'agglomération (parc de Champs sur Marne, berges de la Marne...) afin que l'environnement paysager aux abords de la base Olympique devienne accueillant et donne une image digne des JO. Pour ce qui concerne notre résidence mais au-delà la ville de Vaires sur Marne et la CAPVM, la valorisation des berges du Canal et de la Marne, la réhabilitation du Chemin des Carriers et du bois qui le longe, la réhabilitation du Parc des Pêcheurs sont autant d'éléments à prendre en compte pour le rayonnement de ce site dans le monde entier.

➤ **DIVERS**

Pierre TISSEUIL rappelle que l'association a adressé un courrier à Mr le Président de la CAPVM sur la loi GEMAPI. Ce courrier revêt une grande importance et sa réponse est très attendue.

M. LEHARD indique qu'à ce jour la gestion et la compétence s'applique aux ouvrages sur la partie à construire, Les mesures d'urgences de prévention sont gérées par les communes. Là encore les transferts de la compétence GEMAPI de l'état vers les collectivités sont difficiles dans la réalisation.

Le ru n'interviendrait pas dans la loi GEMAPI pour l'agglomération. Il appartient aux propriétaires d'en exécuter l'entretien.

Pierre TISSEUIL maintient qu'il serait nécessaire d'engager une déclaration d'intérêt général comme l'association le réclame depuis 2018 sur les conseils du service Environnement de la Préfecture responsable en matière de protection contre les inondations et gestion des eaux de ruissellement..

M.LEHART indique que l'automatisation des vannes permet de gérer les débits d'eau de ruissellement à distance.

Pierre TISSEUIL pense qu'il y a un manque de prise de conscience des élus dans la mise en application de loi GEMAPI. Il précise que des clauses légales existent pour classer comme ouvrage de protection les digues des berges du canal, comme nous ne cesseront de le demander.

Pour Mr LEHART, la question est légitime mais la réglementation change, l'agglomération ne peut s'engager avant échéance de fin 2021 pour les endiguements.

Pierre TISSEUIL précise que l'agglomération et les communes ont un devoir de sécurité vis à vis des biens et des personnes.

Fin à 16 h20